



Dossier de l'OHI n° S1/6200/C-8

LETTRE CIRCULAIRE DU CONSEIL

03/2024

12 juin 2024

**APPEL A COMMENTAIRES CONCERNANT LES PROPOSITIONS A EXAMINER
LORS DE LA 8^{ÈME} REUNION DU CONSEIL (C-8) DE L'OHI**

Références :

- A. Lettre circulaire du Conseil 01/2024 du 05 avril – *Annnonce de la 8^{ème} réunion du Conseil de l'OHI et ordre du jour provisoire.*
- B. Règles de procédure du Conseil de l'OHI - *Règle 7 et Règle 18.*
- C. Résolution de l'OHI 8/1967 telle qu'amendée – *Procédure d'examen des propositions présentées par les Etats membres... au Conseil*
- D. Résolution de l'OHI 12/2002 telle qu'amendée – *Cycle de planification.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme indiqué en référence A, la 8^{ème} réunion du Conseil de l'OHI (C-8) se tiendra au Secrétariat de l'OHI à Monaco du mardi 15 au jeudi 17 octobre 2024 en tant qu'événement en face-à-face avec des possibilités de diffusion en live streaming sur demande.

2. Il est proposé que le C-8 se tienne pendant deux jours et demi et comporte cinq sessions plénières, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

C-8 (UTC+2, CEST)		
Lundi 14 octobre	15:00 – 16:00	Réunion préparatoire des rapporteurs et des procès-verbalistes
Lundi 14 octobre	16:00 -18:00	Réunion informelle facultative, séance de brainstorming ouverte et facultative, essais VTC (<i>sur demande</i>).
Mardi 15 octobre	C-8 Session 1, 09:30-12:30	C-8 Session 2, 14:00-17:00
Mardi 15 octobre	Réception au Secrétariat de l'OHI, 18:00 – 20:00	
Mercredi 16 octobre	C-8 Session 3, 09:30-12:30	C-8 Session 4, 14:00-17:00
Jeudi 17 octobre	C-8 Session 5, 09:30-12:30	Débriefing à la table de la présidente, réunions parallèles (à la demande)

3. La présente lettre circulaire du Conseil a également pour objet de vous rappeler que, conformément à la référence B (cf. Règle 7), la date limite de soumission des propositions est fixée au **15 juillet 2024**. Tous les documents reçus après la date limite seront pris en compte à titre de documents d'information uniquement.

4. En vue de la compilation par le Secrétariat de l'OHI du *Livre rouge* du C-8 et de sa mise à disposition sur la page web du C-8 **au moins deux mois avant** le jour d'ouverture de la réunion du Conseil (conformément à la référence B), les Etats membres sont invités à suivre régulièrement les mises à jour effectuées sur la liste des propositions disponible sur la page web du C-8 et à faire parvenir tout commentaire qu'ils souhaiteraient formuler, au Secrétariat de l'OHI (par courriel : cl-lc@iho.int, version Word en police Arial de préférence ou fichier converti en pdf), **au plus tard le 5 août 2024** (« ...*dix semaines avant le jour d'ouverture*... », conformément à la référence C, paragraphe 1).

5. Afin de faciliter la préparation de l'organisation du C-8 et sur la base de l'expérience acquise lors des précédentes réunions du Conseil, les Etats membres qui ont un siège au Conseil sont également invités à nommer des rapporteurs par courrier électronique à : ves.quillam@iho.int, **avant le 5 août 2024**, les instructions pour les rapporteurs étant disponibles sur demande. Aux fins de planification, il convient de noter qu'il se pourrait que le(s) rapporteur(s) responsable(s) de la session 5 du jeudi soi(en)t tenu(s) de travailler au Secrétariat de l'OHI jusqu'au vendredi après-midi (clôture de la réunion), lorsque les comptes rendus analytiques des procès verbalistes pour ces deux dernières sessions seront mis à disposition, pour vérification et validation.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Mathias JONAS
Secrétaire général

Diffusion :

- Présidente/Vice-président du Conseil, membres du Conseil de l'OHI, Etats membres de l'OHI
- Comités de l'OHI (président/secrétaire) : HSSC, IRCC. RENC (IC-ENC, PRIMAR, EA-RECC)